
Don des membres du comité de surveillance de Montauban de 171 marcs d'argent provenant des dépouilles d'une église, lors de la séance du 28 brumaire an II (18 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don des membres du comité de surveillance de Montauban de 171 marcs d'argent provenant des dépouilles d'une église, lors de la séance du 28 brumaire an II (18 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 424;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40723_t1_0424_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

à Sedan. Un autre motif qui a déterminé son voyage a été de se procurer les moyens d'échanger son assignat de 300 livres contre des assignats républicains, mais quel moyen aurait-il d'en tirer parti, il ne peut l'employer en acquisition de meubles ni immeubles d'émigrés, il ne peut rester à Paris que quelques moments et n'aura pas le temps d'y négocier avec avantage cet effet; il ne peut espérer d'en tirer parti que dans le cas où il vous plairait ordonner qu'il sera échangé à la trésorerie nationale.

« Daignez, législateurs, ne pas l'exposer à voir périr en ses mains le fruit de ses longues économies, ne permettez pas qu'en retournant à l'armée il y reporte une effigie odieuse à tous les républicains, ordonnez, par une exception à la loi que la justice commande, qu'un militaire ne puisse être distrait de ce qui doit être son unique objet : la défense de sa patrie, pour se livrer à des spéculations incompatibles avec son état; mettez-le promptement à même d'aller rejoindre ses frères d'armes en donnant à la trésorerie nationale l'ordre de lui échanger l'assignat dont il est porteur.

« MARCISSEAU. »

La Société populaire d'Allemans (d'Allemans-du-Dropt) et de Cosmes félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire d'Allemans-du-Dropt (2) :

« Représentants du peuple,

« Nous ne vous dirons pas de mettre la dernière main à votre sublime ouvrage; de nous donner les bases des lois civiles après celles des lois politiques; mais, écoutez l'histoire, c'est, dit-elle, « lorsqu'Annibal était près d'entrer à Rome, que les vieux sénateurs romains montèrent sur les chaises-curules... » Vous, quand l'ennemi s'avance, descendriez-vous de votre poste?

« Songez que c'est parmi vous qu'est née la République; que c'est là qu'est encore son berceau; que la Convention est le point le plus menacé, celui où tendent tous les efforts; que la détruire enfin est l'objet de la confédération des tyrans. C'est donc le poste du devoir et de l'honneur, celui du courage, celui du dévouement à la patrie.

« Les membres de la Société des Amis de la Montagne et de l'Égalité,

« SEPTIME COUGOUILHE, président; POMMIÉ, secrétaire; F.-COL. BAILLIÉ, secrétaire.

« A Allemans-du-Dropt, district de Lauzun, département de Lot-et-Garonne, le 3^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II de la République. »

Suit l'adresse de la Société populaire de Saint-Cosmes (1).

« A Saint-Cosmes, ce 17 brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Vive la République, une et indivisible et les sans-culottes !

« Citoyens,

« Les journées mémorables des 31 mai, 1^{er} et 2 juin derniers, ont débarrassé la Convention nationale de ses vils suppôts du royalisme. Depuis cette époque, elle a enfanté une Constitution républicaine qui fera le bonheur du genre humain.

« Les Rabaut, les Vigier, les Griquet, tous leurs adhérents avaient corrompu l'esprit public des citoyens du Gard; faut-il vous le rappeler, citoyens représentants, Saint-Cosmes, petite commune d'environ 500 âmes, presque seule a eu le courage de déclarer qu'elle n'adhérait pas aux vus fédéralistes dudit département.

« Citoyens représentants, nous allons vous témoigner notre désir : vous avez porté le dernier coup aux fédéralistes, restez à votre poste jusqu'à ce que la patrie soit sauvée; continuez, par des lois sages et populaires, à l'affermissement de la République, vous comblerez les vœux de la Société populaire de Saint-Cosmes.

« Nous sommes, avec les sentiments de vrais républicains et sans-culottes,

« Le comité de correspondance de la Société populaire de Saint-Cosmes,

« DUMAS, président; Jacques COLOMB, secrétaire; GROSEILS; GOUBEIRAN; A. COULONGE; A. REINAUD. »

Les membres du comité de surveillance de Montauban font l'envoi de chasses, lampes et croix d'argent.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets* (3).

Le comité de surveillance de Montauban fait passer à la Convention 171 marcs d'argent provenant des dépouilles d'une église.

La mention honorable et l'insertion au *Bulletin* sont décrétées.

Le citoyen Narbonne, artiste du théâtre de l'Opéra-Comique national, offre à la Convention des habits et vestes brodés pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

Suit la lettre du citoyen Narbonne (5) :

« Citoyen Président,

« Le citoyen Narbonne, artiste du théâtre de l'Opéra-Comique national, étant sur le point de

(1) *Archives nationales*, carton C 281 dossier 772.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 300.

(3) *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n^o 426, p. 380).

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 300.

(5) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 743.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 300.

(2) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 772.